

SCHLUTER SYSTEMS

VIS ENDUITES DE ZINC

Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 01

Date d'émission: 17 août 2026

Classifié selon: Système général harmonisé (SGH); Norme de communication des risques de l'OSHA 29 CFR 1910.1200(g) Rev. 2012, Le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015)

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Schluter Systems Vis Enduites De Zinc
Description du produit : Vis revêtues.
Autres moyens d'identification : Vis enduites de zinc pour l'utilisation de l'installation Schluter® produits.

Identification du fabricant/fournisseur :

ÉTATS-UNIS : Schluter Systems L.P.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901

CAN : Schluter Systems (Canada) Inc.
21100 chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3Y8

Téléphone: 1-800-472-4588

Courriel: commercialsupport@schluter.com

Site Web : <https://www.schluter.com/>

INFORMATIONS D'URGENCE

Numéro de téléphone d'urgence:

CHEMTREC: +1 (800) 424-9300 (aux États-Unis) or +1 (703) 527-3887 (hors des États-Unis)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

According to: Global Harmonized System (GHS); OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200(g) Rev. 2012; WHMIS 2015 (Hazardous Products Regulations) Classification:

Santé	Environnement	Physique
Non classé	Non classé	Non classé

REMARQUE : Le produit, dans sa forme finie et commercialisée, est considéré comme inerte et généralement anodin.

Éléments d'étiquetage

- **Pictogramme de l'étiquette :** Aucune
- **Mot indicateur :** Aucune
- **Mentions de danger :** Aucune
- **Mises en garde :** Aucune

Autres dangers (informations supplémentaires) :

- **Poussière et fumée du traitement** : peuvent causer des irritations des yeux, de la peau et des voies respiratoires.
- **Effets supplémentaires sur la santé liés au traitement à température élevée (par exemple, soudure, fonte)** : Pas applicable.
- Non combustible tel qu'il est fourni. De petits écailles, des tournages fins et la poussière de transformation peuvent être facilement inflammables.
- **Des risques d'explosion ou d'incendie peuvent être présents lorsque** :
 - Aucune connue.

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

DÉCLARATION PRÉLIMINAIRE :

Le produit, dans sa forme finie et commercialisée, est considéré comme inerte et généralement anodin. La composition complète est fournie ci-dessous et peut inclure certains composants classés comme non dangereux.

NUMÉRO CAS	NUMÉRO CE (EINECS/ELINCS)	NOM CHIMIQUE	POURCENTAGE (% en poids)
Vis			
7440-44-0	231-153-3	Carbone (C)	<1%
7439-96-5	231-105-1	Manganèse (Mn)	<1%
7723-14-0	231-768-7	Phosphore (P)	<0,1%
7440-21-3	231-130-8	Silicium (Si)	<0,1%
7440-50-8	231-159-6	Cuivre (Cu)	<0,1%
7440-02-0	231-111-4	Nickel (Ni)	<0,1%
7440-47-3	231-157-5	Chrome (Cr)	<0,1%
7429-90-5	231-072-3	Aluminium (Al)	<0,1%
Métal de base			
7439-89-6	231-096-4	Fer (Fe)	Balance
Revêtement			
7440-66-6	231-175-3	Zinc (Zn)	<10%

Remarque: La composition exacte peut varier. Notez que les éléments seront présents sous forme d'oxydes. Les composés oxydés sont énumérés dans la section 8.

SECTION 4 – PREMIER SOINS

- Yeux :** Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise.
- Peau :** Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise.
- Inhalation :** Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise.
- Ingestion :** Le produit sous sa forme commercialisée est inerte. Si de grandes quantités sont avalées, appelez immédiatement le médecin.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| Point d'éclair : Non applicable | Limites d'inflammabilité : Non applicable |
| Médias d'extinction appropriés | Non inflammable. Ne supportera pas la combustion. Ce n'est pas applicable pour un produit solide. Utilisez des extincteurs adaptés aux matériaux environnants. N'utilisez pas de vaporisation d'eau sur le métal en fusion. Utilisez des agents extincteurs en poudre sèche de classe D sur des particules fines, de la poussière ou des métaux en fusion. |
| Dangers spécifiques liés au produit : | Non applicable pour un produit solide. |
| Mesures de protection spéciales pour les pompiers : | Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes approuvés par le NIOSH/MSHA et des vêtements de protection complets lors de la lutte contre les incendies. À des températures supérieures au point de fusion, des fumées contenant des oxydes métalliques et d'autres éléments d'alliage peuvent être libérées. |

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|---|---|
| Précautions personnelles : | Ce n'est pas applicable aux produits à l'état solide. Évitez la formation de poussière. Assurez-vous d'une ventilation adéquate. Le personnel de nettoyage doit être protégé contre tout contact avec les yeux et la protection de la peau. |
| Précautions relatives à l'environnement : | Ce produit, tel qu'il est vendu sous sa forme commercialisée, n'est pas considéré comme un danger environnemental. |
| Contenir les effets sur l'environnement : | N/A. |
| Mesures à prendre lors de la manipulation de la substance déversée : | Ce n'est pas applicable aux produits à l'état solide. Ramasse mécaniquement. Ramasser la ferraille pour le recyclage. |
| Rapports: | N/A. |

SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire : Évitez de prendre de la poussière. Évitez le contact avec les bords tranchants ou le métal chauffé. Les produits chauds et froids ne sont pas visuellement différents. Les vis chaudes ne brillent pas nécessairement en rouge. Utilisez la protection personnelle recommandée à l'article 8 du FDS.

Conditions pour un entreposage sécuritaire : Aucune mesure spéciale n'est requise.

SECTION 8 – CONTRÔLES D'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Valeurs limites d'exposition

Il n'y a pas de limites d'exposition pour les vis recouvertes de zinc.

Contrôles techniques appropriés

Travail/pratiques hygiéniques : Aucune mesure particulière requise.

Ventilation : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Autres équipements : Aucune mesure particulière requise.

Mesures de protection individuelle - Équipement de protection individuelle (PPE)

Protection des yeux et du visage : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Protection des mains/peau : Aucune mesure particulière requise.

Protection respiratoire : Aucune mesure particulière requise.

Risques thermiques : Aucune mesure particulière requise.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Note : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Apparence État physique : Couleur : Seuil d'odeur/odeur :	Solide Gris argenté métallique Inodore	Densité de vapeur (Air = 1) :	Non applicable
pH:	Non applicable	Coefficient de partition : N-octanol/eau	Non applicable
Point de fusion :	ca. 1530°C (ca. 2786°F)	Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Point d'ébullition/portée :	Non applicable	Température d'auto-allumage :	Non applicable
Point d'éclair:	Non applicable	Température de décomposition:	Non applicable
Taux d'évaporation :	Non applicable	Viscosité:	Non applicable
Inflammabilité :	Non applicable	Propriétés oxydantes :	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Non applicable	Poids moléculaire :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable	Densité relative :	0.91-0.97 g/cm ³

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non réactif.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune connue.

Conditions à éviter :

- Le contact avec des acides minéraux libérera du gaz hydrogène inflammable. Formation de poussière.
- Acides forts.

Incompatibilité : Aucune connue.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les produits vendus sous forme commercialisée ne sont pas censés présenter un risque sérieux pour la santé.

Voies d'exposition probables : Aucune pour le produit à l'état solide.

Signes et symptômes potentiels de surexposition : Irritation (œil, peau, respiratoire)

Effets aigus

Toxicité orale :

Aucune information disponible sur le produit fini

Toxicité cutanée :

Aucune information disponible sur le produit fini

Toxicité par inhalation :

Aucune information disponible sur le produit fini

Corrosion/irritation de la peau :

Les poussières peuvent causer une irritation cutanée.

Dommages ou irritations oculaires graves :

Les poussières peuvent causer une irritation sévère.

Sensibilisation cutanée :

Aucune information disponible sur le produit fini; certaines formes de nickel sont associées à la sensibilisation dermique.

Sensibilisation respiratoire :

Aucune information disponible sur le produit fini.

Autres effets sur la santé

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune information disponible sur le produit fini.

Cancérogénicité : Produit fini non évalué par l'IARC, le NTP ou l'EPA américaine pour la cancérogénicité. Le nickel (numéro CAS 7440-02-0) est classé par l'IARC pour sa cancérogénicité (inhalation).

Toxicité développementale/reproductive : Aucune information disponible sur le produit fini.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique) : L'oxyde de zinc (CAS No. 1314-13-2) a été classé pour une toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique, catégorie 2; pouvant causer une irritation du tractus gastro-intestinal par exposition orale). Les poussières peuvent causer une irritation respiratoire.

Toxicité spécifique des organes cibles (exposition répétée) : Aucune information disponible sur le produit fini. L'inhalation de poudre métallique finement divisée peut provoquer une fibrose pulmonaire. Le nickel (no CAS 7440-02-0) peut causer des dommages aux organes (poumons) par exposition répétée ou prolongée (inhalation) selon les informations disponibles.

Risque d'aspiration : Aucune information disponible sur le produit fini.

SECTION 12 – CONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité :

Aucune donnée disponible sur le produit à l'état solide. En raison de l'insolubilité du matériau dans l'eau, une séparation a lieu lors des procédures de filtration et de sédimentation. L'oxyde de zinc (1314-13-2) est classé pour une toxicité aquatique aiguë et chronique.

Persistance et biodégradabilité :

Ce produit inerte n'est pas considéré comme rapidement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible pour le produit à l'état solide. Les poussières métalliques individuelles peuvent migrer dans le sol et les eaux souterraines et être absorbées par les plantes.

Autres effets indésirables :

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Le produit doit être recyclé autant que possible. Disposition conformément aux règlements fédéraux, provinciaux/provinciaux ou locaux applicables. Ce produit, tel qu'il est vendu sous sa forme commercialisée, n'est pas considéré comme un danger environnemental. Une fois jeté, laissez la matière chaude ou chauffée solidifier et refroidir avant de l'éliminer.

Contenant :

Placez les matériaux contaminés dans des contenants d'élimination et éliminez-les conformément aux règlements applicables.

SECTION 14 – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Agence :	Expédition Description :
DOT/TDG	NON RÉGLEMENTÉ COMME MATÉRIAU DANGEREUX POUR LE TRANSPORT SELON LE DOT 49 CFR
IMO/IMDG	NON RÉGLEMENTÉ COMME MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT SELON LE CODE IMDG
ICAO/IATA	NON RÉGLEMENTÉ COMME MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT SOUS L'ICAO

Numéro UN/NA:	Non classé
Nom d'expédition approprié:	Non classé
Classe de danger:	Non classé
Groupe d'emballage	Non classé
Risques environnementaux	Non classé
Transport en vrac	Non classé
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Non classé

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune disponible

Règlements fédéraux des États-Unis :

Loi sur la réponse environnementale complète et la responsabilité de 1980 (CERCLA) : Le produit fini n'est pas inscrit sous CERCLA et n'a pas de quantité à déclarer. Le chrome (CAS 7440-47-3) et le nickel (CAS 7440-02-0) figurent sur la liste des substances dangereuses de CERCLA (40 CFR 302.4).

Loi sur l'eau propre (CWA) : Le produit fini n'est pas classé comme polluant toxique.

Loi sur la qualité de l'air (ACA) : Le produit fini n'est pas inscrit comme polluants atmosphériques dangereux.

Informations sur la Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA) Titre III :

Composants SARA 302 : Le produit fini n'est pas soumis aux exigences de déclaration de l'article 302.

Risques SARA 311/312 : Irritation cutanée, oculaire et respiratoire.

Composants SARA 313 :

Ingrédient	CAS No.
Manganèse (Mn)	7439-96-5
Nickel (Ni)	7440-02-0
Chrome (Cr)	7440-47-3

Le produit fini n'est pas soumis aux niveaux de déclaration établis par l'article 313.

Loi sur le contrôle des substances toxiques : Tous les composants figurent sur l'inventaire de la TSCA.

État :

Californie : Le produit fini n'est pas inscrit sur la liste de la Proposition 65. Le nickel inscrit comme ingrédient de la Section 3 est chimiquement lié au produit. Travailler avec (couper, plier, ébavurer) ce produit n'expose pas l'ouvrier au nickel libre de moins de 10 microns. Aucun avertissement de la

Proposition 65 n'est requis pour ce produit. Aucun autre ingrédient du produit n'est inscrit sur la liste de la Proposition 65.

Canada :

DSL/NDSL : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Autres :

IARC : Produit fini non évalué par l'IARC pour la cancérogénicité.

NTP : Produit fini non classé comme cancérigène connu ou raisonnablement anticipé.

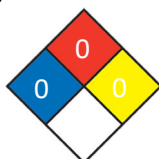
SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Les classements de la National Fire Protection Association (NFPA) : Ces informations sont fournies uniquement pour les personnes formées au système NFPA.

Santé : 0

Inflammabilité : 0

Réactivité : 0



Acronymes et abréviations qui auraient pu être utilisés dans ce document

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)	M-Facteur: Facteur multiplicatif
CAS: Chemical Abstract Service Number (numéro du Chemical Abstract Service)	MMA: monomère de méthacrylate de méthyle
CAA: Clean Air Act (loi sur l'air pur)	MAK: Maximale Arbeitsplatz-Konzentration (Concentration maximale sur le lieu de travail)
CERCLA: Comprehensive Environmental Response and Liability Act (loi sur la réponse et la responsabilité environnementales globales)	MSHA: Administration de la sécurité et de la santé des mines
CLP: Classification, Labelling, and Packaging of Substances and Mixtures (Classification, Étiquetage et Emballage des Substances et Préparations)	NFPA: National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'incendie)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer	NTP: National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)
CWA: Clean Water Act (loi sur l'eau propre)	NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)
DOT: Department of Transport (ministère des transports)	N/A: not applicable/available
DSL: Liste intérieure des substances	OSHA: Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
EC: European Community (Communauté européenne)	PNOR: Particulates Not Otherwise Regulated (Particules non autrement réglementées)
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques existantes	SARA: Superfund Amendment and Reauthorization Act (loi d'amendement et de réautorisation du Superfund)
ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées	SCL: Specific Concentration Limit (Limite de concentration spécifique)
EPI: équipement de protection individuelle	SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
FDS: Fiche de données de sécurité	TMD: Transport de marchandises dangereuses
IATA: Association du transport aérien international	TSCA: Toxic Substances Control Act (loi sur le contrôle des substances toxiques)
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale	ONU/NA: Nations Unies/Amérique du Nord
IMO: Organisation Maritime Internationale	UN/NA: United Nations/North America

IMDG: International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses)	US EPA: US Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
LNDS: Liste extérieure des substances	WHMIS/SIDMUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Indicateur de révision : Voici une nouvelle fiche de données de sécurité.

Date de création : août 17, 2026

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont considérées comme exactes à la date du présent. Puisque ces informations peuvent être appliquées dans des conditions indépendantes de notre contrôle et que nous ne connaissons pas, et que les données mises à disposition après la date des présentes peuvent suggérer des modifications de l'information, nous n'assumons aucune responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Cette information est fournie à condition que la personne qui les reçoit fasse sa propre détermination quant à l'adéquation du matériel à son usage particulier.